

DT Informaticien

Critères de promotion

Évaluation des modules

- Un module est réussi si la somme des notes des différentes compétences est supérieure ou égale à 30 points.
- Un module fondamental ne peut pas être compensé et doit donc être réussi.
- Un module en-dessous de 20 points ne peut pas être compensé.

Tableau récapitulatif sur la formation

Année	Modules obligatoires	Avancement	Type de modules	Taux	Modules à réussir	Modules «compensables»	
4 ^e	20	Progression	EP + EG	90%	16 / 20	4 / 20	
	12		EP		9 / 12	3 / 12	
3 ^e	20	Bilan intermédiaire	EP + EG		36 / 40	4 / 40	
	12		EP		21 / 24	3 / 24	
2 ^e	16	Progression	EP + EG		90%	12 / 16	4 / 16
	8		EP			6 / 8	2 / 8
1 ^{ère}	20	Bilan final	EP + EG	32 / 36		4 / 36	
	12		EP	18 / 20		2 / 20	

➔ Pour le calcul des taux, ni les stages ni le projet intégré ne sont pris en considération.

L'enseignement professionnel (EP) comprend, le cas échéant, l'enseignement général spécifique.

Critères relatifs au bilan intermédiaire (fin 3^e)

Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan intermédiaire :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

Le résultat du module de stage n'est pas pris en considération.

En cas de réussite du bilan intermédiaire, les modules non réussis ne doivent pas être rattrapés.

L'élève pourra progresser (sans avoir réussi le bilan intermédiaire) s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre ou bien un seul module obligatoire évalué à moins de 20 points au programme du dernier semestre. Ce module doit obligatoirement être rattrapé !

Critères relatifs au bilan final (fin 1^{ère})

Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour réussir le bilan final :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. Tout module obligatoire non réussi a été évalué à au moins 20 points
4. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux à l'exception d'un seul module de stage

La réussite du bilan final donne accès au projet intégré final.

Critères relatifs à la progression (fin 4^e et 2^e)

Les trois conditions suivantes doivent être remplies pour progresser à l'année suivante :

1. L'élève a au moins réussi 90% de tous les modules obligatoires (EG + EP)
2. L'élève a au moins réussi 90% des modules obligatoires de l'enseignement professionnel
3. L'élève a réussi tous les modules fondamentaux

L'élève pourra progresser s'il n'a pas réussi un seul module fondamental au programme du dernier semestre.

Obtention du diplôme

Le DT est délivré lorsque le projet intégré final est réussi ainsi que, le cas échéant, tous les stages.

Mention

La mention est calculée sur base des notes des modules évaluées au cours des deux dernières années.

Mention	Moyenne générale
Excellent	≥ 52
Très bien	≥ 48
Bien	≥ 40
Assez bien	≥ 36